

José M. Bonetti T.

La situation de la formation professionnelle pour les métiers de l'hotellerie en Tunisie

Rapport final 2009 -2014 des centres de formation de l'ATFP

Prologue

Je me réfère à 10 ans d'expérience professionnelle en charge d'apprenants, formés selon le système dual allemand, et ce en tant que formateur spécialement pour les métiers de l'hôtellerie.

Dans le cadre de la coopération technique allemande, j'ai été affecté durant les cinq dernières années indirectement à un projet achevé visant la *pérennisation de la formation avec l'entreprise* en Tunisie. En tant qu'hôtelier et formateur dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration auprès de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP), mon expertise a été à la disposition de tous les partenaires de la formation professionnelle. Par

l'entremise du centre pour la migration internationale et le développement (département de la GIZ) et intégré dans les structures nationales de formation professionnelle du pays, j'ai coopéré avec des formateurs et directeurs des centres de formation, des tuteurs en entreprises, des coordinateurs techniques et de promoteurs touristiques durant leur travail quotidien, et ce lors de la période de consolidation du système de formation professionnelle développé au cours des années 1990 en Tunisie. J'ai établi des contacts continus et intensifs avec le service pédagogique de l'ATFP ainsi qu'avec des membres de la fédération des hôteliers (FTH).

Aujourd'hui, que le système de formation est passé à la phase de développement, je continue à assumer le rôle de formateur et conseiller pour les centres de la formation touristiques de l'ATFP et pour tous les intervenants de la formation professionnelle.

Mais malgré tous les efforts consentis, la formation professionnelle au profit des professions de l'hôtellerie présente différents enjeux.

N. B. :

Les indications sur les mesures d'adaptation juridiques et organisationnelles qui sont utilisées dans le cadre de ce rapport, devraient être considérées justes comme complément et ne doivent pas être considérées comme objectifs de ce rapport.